



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cayenne, vendredi 6 mai 2022

Abattages de volailles contaminées par *Salmonella typhimurium*

Un abattage de 6700 poules pondeuses a eu lieu ce mardi 3 mai 2022 à Kourou. Mis en œuvre par les Services de l'État en collaboration avec la Gendarmerie, le SDIS et la police municipale de la commune, cet abattage a visé à assainir les bâtiments de l'élevage concerné, à éviter la propagation, à d'autres élevages de volailles, de cette contamination à la salmonelle, mais aussi à protéger le consommateur d'une éventuelle infection.

En effet, depuis 1998, la Guyane, comme tout territoire de l'Union européenne, fait l'objet d'un programme national de lutte contre les salmonelles dans la filière « poules pondeuses ». Les salmonelles sont des bactéries couramment rencontrées dans le milieu extérieur et font généralement l'objet d'un portage sain, c'est-à-dire sans expression de symptômes particuliers, par un certain nombre d'espèces animales, y compris l'homme.

Pour autant, certaines souches de salmonelles, dont celle « *typhimurium* », rencontrée dans ce cas, peuvent provoquer des intoxications alimentaires chez l'homme, en général bénignes (diarrhées, légère fièvre, vomissements), mais avec des complications graves possibles (déshydratation, infection généralisée) chez les personnes vulnérables (malades, seniors, enfants) pouvant nécessiter une hospitalisation. Ces salmonelloses d'origine alimentaire sont le plus souvent associées à la consommation de produits de volailles crus ou peu cuits et notamment les produits élaborés à partir d'œufs réfrigérés dans de mauvaises conditions.

Afin de prévenir ce risque, la réglementation prévoit qu'en cas de détection des souches de salmonelles réglementées, les troupeaux de l'exploitation doivent être abattus et l'exploitation assainie (nettoyage et désinfection complets puis vide sanitaire de 10 jours minimum).

Le 14 avril 2022, la présence de ce type de salmonelles a été confirmée dans un bâtiment d'élevage de poules pondeuses de Kourou qui a été déclaré infecté par arrêté préfectoral. Après information et échanges avec l'exploitant, les mesures suivantes ont été mises en œuvre :

- Retrait des œufs concernés de la consommation humaine;
- Interdiction de sortie de l'ensemble des produits ou sous-produits du bâtiment concerné (poules, œufs, fumier, etc.);
- Abattage et destruction sous contrôle vétérinaire des volailles et des œufs;

Seront réalisés très prochainement :

- Enfouissement des litières de ce bâtiment;
- Nettoyage et désinfection de l'exploitation avant toute nouvelle reprise de l'activité pour le bâtiment de l'élevage concerné.

Pour ce faire, une équipe de 25 agents de la Direction Générale des Territoires et de la Mer, appuyée par la Gendarmerie, la police municipale de Kourou et le SDIS a été mobilisée. Les poules ont été euthanasiées dans le strict respect des conditions de protection animale et enfouies sur un site sécurisé et validé par un hydrogéologue agréé.

Pour rappel, ce dispositif de lutte obligatoire fait suite à la mise en œuvre d'une surveillance préventive du « risque salmonelles » en élevage, avec réalisation d'analyses régulières obligatoires par tous les éleveurs détenant des troupeaux de plus de 250 poules pondeuses et/ou commercialisant leurs œufs à des tiers et des analyses officielles directement réalisées par le Service de l'Alimentation (SALIM) de la DGTM. L'achat d'œufs auprès de producteurs déclarés (présence de marquage sur les œufs) apporte donc un complément de sécurité sanitaire aux consommateurs guyanais.

Cet abattage a visé à préserver la filière « poules pondeuses » guyanaise des risques de contamination. L'exploitant fait par ailleurs l'objet d'un accompagnement spécifique.

Pour mémoire, ceci est le sixième abattage « réglementé salmonelles » mis en œuvre en Guyane, après la gestion de foyers en 2008 (2 000 poules), 2014 (3 800 poules) et 2021 (3 650 poules), 2022 (400 et 1000 poules).

Contact presse

Service Régional de la Communication Interministérielle

communication@guyane.pref.gouv.fr
www.guyane.gouv.fr